

Zeitschrift:	Cahiers du Musée gruérien
Herausgeber:	Société des Amis du Musée gruérien
Band:	14 (2023)
Artikel:	Garçons et filles de chalet : les indispensables petites mains des alpages
Autor:	Blanc, François
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1090360

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Garçons et filles de chalet

Les indispensables petites mains des alpages

Né en 1975, domicilié à Corbières, licencié de l'Université de Fribourg en histoire contemporaine et moderne et en géographie, FRANÇOIS BLANC travaille aux Archives de l'Etat de Fribourg depuis 2002. Il contribue régulièrement aux *Cahiers du Musée gruérien* et continue à faire de la recherche sur les sujets qui le passionnent.

Longtemps aide nécessaire de l'armailli, trop souvent corvéable à merci, le garçon de chalet – appelé couramment *bouébo*, c'est-à-dire garçon en patois gruérien – se raréfie fortement au milieu du XX^e siècle. Le traiter avec plus de considération, célébrer enfin sa valeur, lui adjoindre la force de travail des filles, louer la part qu'il prend au maintien de la tradition sont autant de moyens de l'inciter à continuer d'alper chaque été.

Le *bouébo* est un personnage indissociable et incontournable de la saison à l'alpage, et son rôle sans doute aussi vieux que l'exploitation de nos montagnes. Un registre de notaire nomme en 1711 trois «valets pour la montagne», dont «un petit garçon nommé Nicolas Moura»¹. En 1715, un autre acte notarié, portant sur la location de vaches pour la saison d'alpage, stipule que le loueur doit «garder un petit garçon frère dudit



Armaillis gruyériens réunis par le photographe en 1912 avec leurs ustensiles devant le chalet Fregima à Tena, dans le Petit-Mont. © Photo Charles Morel, Musée gruérien



Bouébo avec une chèvre (1885-1900).

© BCU/F, fonds Georges de Gottrau / Léon de Weck

un temps où le garçon de chalet était la bonne à tout faire, celui auquel on réserve toutes les corvées sans regarder aux limites de ses jeunes forces, le souffre-douleur de certains armaillis facétieux, ce temps semble bien révolu», lit-on dans *La Liberté* du 9 mai 1964⁵. Dès les années 1930, certaines annonces publiées pour engager un garçon de chalet croient utile de promettre « bons soins assurés »⁶, ce qui laisse bien entendre que traiter correctement ces jeunes employés n'allait jusqu'alors pas forcément de soi.

Les congés d'alpage

Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale environ, les garçons de chalet représentent une force de travail aussi utile qu'abondante. Maints Fribourgeois, surtout issus des régions de montagne, occupent cet emploi; dans le dernier tiers du XX^e siècle, moult nécrologies revenant sur la vie du défunt indiquent qu'il fut garçon de chalet. Le rôle des *bouébos* dans l'économie alpestre est si ancien, évident et naturel qu'il en devient presque invisible. Il n'est en tout cas guère reconnu et valorisé, et serait même plutôt combattu par l'autorité étatique, qui le considère comme une concurrence de l'école, puisque la durée de la saison d'alpage, courant de mi-mai à début octobre, empiète sur celle de l'année scolaire. Dans son rapport annuel pour 1914, le préfet de la Gruyère, dénonçant le « fléau de l'alpage », se désole que certains parents, en envoyant leurs enfants à la montagne plutôt qu'à l'école, pour des raisons avant tout économiques, « ne se rendent pas compte [...] qu'ils préparent ainsi un avenir déplorable pour leurs enfants à tous les points de vue, leur intelligence, leur éducation, leur instruction, leur formation générale en souffrent»⁷.

Repond pendant le terme qu'il aurat lesdites vaches, et le devrat bien entretenir et nourrir honnestement»². Les précisions relatives à l'entretien du gamin ne sont pas superflues, car les conditions de vie des *bouébos* ne semblent alors guère enviables. Trop souvent, le garçon de chalet est « la pauvre victime de tous ceux qui sont plus forts que lui»³. Ses journées sont longues, son travail pénible, surtout pour son âge: il allume le feu, prépare les repas, nettoie le chalet, les ustensiles et l'écurie, soigne le petit bétail, ramène les vaches pour la traite, transporte le lait de l'écurie à la chaudière, aide le fromager à la fabrication, esserte le pâaturage⁴. La rudesse de son existence sur l'alpe apparaît surtout lorsqu'elle commence à notablement s'améliorer, soit dans l'après-guerre: « S'il fut

Depuis le début du XIX^e siècle, les lois scolaires successives tentent de concilier ces deux intérêts antagonistes. Celles de 1819 et 1823 se contentent de fixer à 16 semaines par an la quantité maximale de vacances, « qu'on accordera d'après les localités et l'exigence des travaux de la campagne »⁸; celle édictée en 1848 par le nouveau régime radical réduit le nombre de semaines de vacances annuelles à 12, mais toujours en soumettant leur répartition aux intérêts des travaux agricoles de chaque région⁹. La législation adoptée en 1884 mentionne pour la première fois expressément les congés d'alpage, qui provoquent de longs débats au Grand Conseil. Dans sa première mouture, le contingent de semaines de vacances annuelles demeure inchangé, et « les congés individuels d'été sont interdits. Aucun élève ne peut prendre du service pendant l'alpage, avant son émancipation ». Des dérogations ne sont prévues que « dans les cas de nécessité absolue », et pour les « élèves dont la famille entière habite pendant l'été les régions alpestres éloignées de plus d'une lieue de toute école primaire »¹⁰. Face à l'opposition des députés de la Gruyère, on porte le nombre de semaines de vacances à 15, mais c'est à la fois trop et trop peu : cela ne suffit pas à couvrir les 20 semaines que dure normalement une saison d'alpage, mais nuit trop à l'instruction des petits Fribourgeois, car « ce sont précisément les contrées alpestres qui sont la cause que nous occupons le 24^e rang aux examens des recrutables », sans compter encore que « dans la partie alpestre il y a beaucoup d'enfants qui ne vont pas à l'alpage »¹¹. Le texte finalement adopté fixe le quota normal de vacances à 10 semaines par an, pouvant s'élever à 12 dans



Armaillis et bouébo devant un chalet (1885-1900). © BCU/F, fonds Georges de Gottrau / Léon de Weck

les zones rurales. Surtout, il confie aux inspecteurs scolaires le droit d'octroyer des congés spéciaux d'été pour l'alpage, pour autant que les élèves soient âgés de 13 ans révolus et aient des notes suffisantes¹².

La loi de 1884 s'applique tant bien que mal jusqu'à son abrogation par celle du 23 mai 1985. Selon Jean-Christophe Bourquin¹³, les résistances populaires à la scolarisation obligatoire des enfants sont vaincues dès les années 1880. L'absentéisme scolaire devient marginal, ce qui incite les autorités compétentes à octroyer d'autant plus volontiers des congés spéciaux. Les intérêts de l'école et de l'agriculture ne cessent pas de se heurter pour autant. Le préfet de la Gruyère estime en 1915 que « les congés d'alpage ont [...] une très mauvaise influence à beaucoup de points de vue ; le côté instructif en souffre en premier lieu »¹⁴. En 1953, le député Anselme Comba déplore au contraire la difficulté pour les teneurs d'alpage d'engager des *bouébos*, difficulté qu'il impute aux autorités scolaires qui, « sous le prétexte de sauvegarder les intérêts de l'enfant » et « par une interprétation un peu trop littérale de la loi », ne risquent rien de moins que de « paralyser des entreprises agricoles ». Le conseiller d'État José Python lui répond que cette année-là, 75 enfants ont obtenu un congé d'alpage en Gruyère, dont 12 avaient déserté les cours sans permission, mettant l'école devant le fait accompli¹⁵.

Pour défendre leur cause, les milieux paysans soulignent l'aspect formateur du travail de garçon de chalet : « Le métier de garçon de chalet fait partie d'une bonne formation professionnelle de l'armailli », affirme le même député Comba lors de la réunion de la Société d'économie alpestre en 1953¹⁶. C'est surtout « une école de caractère, de débrouillardise et de courage dans le travail »¹⁷. On se plaît à souligner les cas d'hommes – l'abbé Bovet et Jean-Marie Musy pour n'en citer que deux¹⁸ – ayant accompli une brillante carrière, quoiqu'entamée en raclant la bouse et en nourrissant les cochons. On craint que le défaut de *bouébos* n'aggrave encore, faute de relève dûment formée, celui des armaillis et des fromagers¹⁹. Mais Comba mène un combat d'arrière-garde. L'importance de la formation des jeunes – dans le cadre des institutions scolaires, s'entend – prend définitivement le pas sur celle de l'apport de leur force de travail. Professionnellement, les agriculteurs



Garçon de chalet battant le beurre.
Auteur: Eugène Reichlen (1885-1971)

© Musée gruérien Bulle

se forment désormais à Grangeneuve²⁰, et le métier d'armailli est en perte de vitesse. L'occupation de garçon de chalet s'apparente dès lors de plus en plus à un stage, certes toujours très utile, qu'à un apprentissage reconnu.

« Une école de caractère, d'initiative, de débrouillardise »

Depuis le milieu du XX^e siècle, on constate de croissantes « difficultés dans le recrutement de nos garçons de chalet, conséquence d'une désaffection générale pour une vie dure»²¹. Les *bouébos* risquent-il de « passer tout doucement de la réalité dans la légende, de devenir une de ces personnifications du passé dont on se souvient seulement lorsqu'il s'agit d'organiser quelque cortège folklorique ? Seront-ils demain aussi rares que les petits chevriers, dont on ne connaît plus guère aujourd'hui que l'un ou l'autre spécimen dans nos villages de montagne ?»²². Plusieurs raisons expliquent cette pénurie ; si certaines d'entre elles sont sujettes à controverse, le constat est lui unanime. Les milieux concernés tentent d'enrayer ce mouvement. Certaines personnes s'intéressent tout particulièrement à cette problématique : Anselme Comba (1901-1962), député au Grand Conseil et président de la Société des armaillis de la Haute-Gruyère²³, Edouard Masset (1890-1977), créateur du diplôme des garçons de chalet²⁴, Alphonse Menoud (1916-1986), aumônier des armaillis et rédacteur à *La Liberté*²⁵, ou encore Gérard Glasson (1918-1982), rédacteur en chef de *La Gruyère*²⁶.

Personne ne nie la dureté du travail des *bouébos*. Mais si d'aucuns déplorent des « besognes trop rudes»²⁷, ou le « fossé profond entre les poétiques narrations littéraires de la vie à la montagne, et la très rude réalité»²⁸, d'autres vantent « une école de caractère, d'initiative, de débrouillardise»²⁹, un « sain et tonique contact avec la vie, les rythmes de la nature et des saisons»³⁰. Le réservoir de main-d'œuvre joue aussi un rôle ; entre 1931 et 1953, le nombre d'enfants scolarisés en Gruyère baisse de 4327 à 3640³¹. Cet argument non plus ne souffre pas de contestation, mais ses causes divisent ceux qui incriminent la dénatalité et ceux qui dénoncent l'exode rural³². La baisse constante du nombre d'exploitations agricoles³³ amplifie certainement le phénomène. Les secteurs du secondaire et du tertiaire se développent au détriment du primaire, les modes de vie changent, offrant à la population en général une existence plus aisée. L'intérêt financier de cette activité s'estompe : « même dans les ménages les moins fortunés, on n'est plus autant à la recherche de gains accessoires»³⁴.

Les parents s'inquiètent aussi de plus en plus des conditions de vie sur l'alpe de leurs rejetons, qu'ils n'entendent plus soumettre à un labeur trop pénible, et encore moins aux « dangers moraux

Garçon de chalet

ON DEMANDE

un garçon de chalet de 14 à 16 ans, pour notre alpage du Petit-Mont. Bonne nourriture. Gage intéressant suivant aptitude. Date d'entrée : 15 mai ou 1er juin 1956.

Faire offres à l'Administration des Etablissements de Marsens. Tél. (029) 3 86 33.

Annonce parue dans *La Gruyère* du 10 avril 1956

qui, hélas ! ne sont pas toujours imaginaires»³⁵; «le partage sans précaution de la vie des hommes» conduit malheureusement parfois à des «cas de perversion due au mauvais exemple d'hommes sans scrupules»³⁶. Les colonnes de *La Gruyère* rapportent trois cas au moins d'attentats à la pudeur sur des garçons de chalet dans les années 1950³⁷. Ce qui en cache certainement beaucoup d'autres, à jamais tombés dans l'oubli.

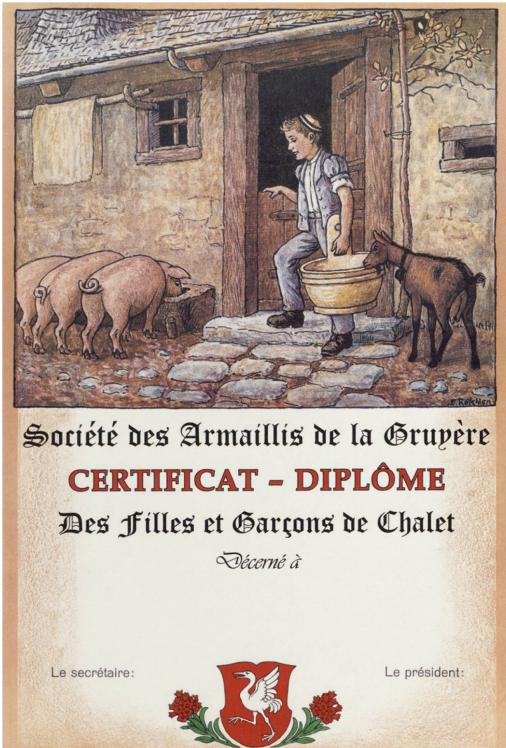
L'envie de s'orienter vers d'autres professions, même dans les familles d'agriculteurs, est aussi assez généralisée. En résumé, la jeunesse «n'éprouve plus un grand attrait pour le chalet et son existence frugale»³⁸, et il arrive donc souvent «que les enfants ne veulent pas ou ne veulent plus monter à l'alpage»³⁹.

Presque toujours, c'est l'avis des adultes qui s'exprime, que ce soit dans la presse, au sein des sociétés ou des institutions publiques. Un journaliste donne heureusement la parole aux principaux intéressés. Il résume ainsi les réponses reçues des garçons de chalet : «Pour ceux qui vont partir pour la première fois : une forte proportion d'acceptions, basées surtout sur l'attrait exercé par une activité dont ils ont beaucoup entendu parler. Pour ceux qui ont déjà alpé une ou deux fois : désir moins grand d'y retourner, sauf dans quelques cas de véritable vocation»⁴⁰. L'enthousiasme relatif des garçons de chalet eux-mêmes prouve que les conditions de vie sont souvent difficiles pour eux.

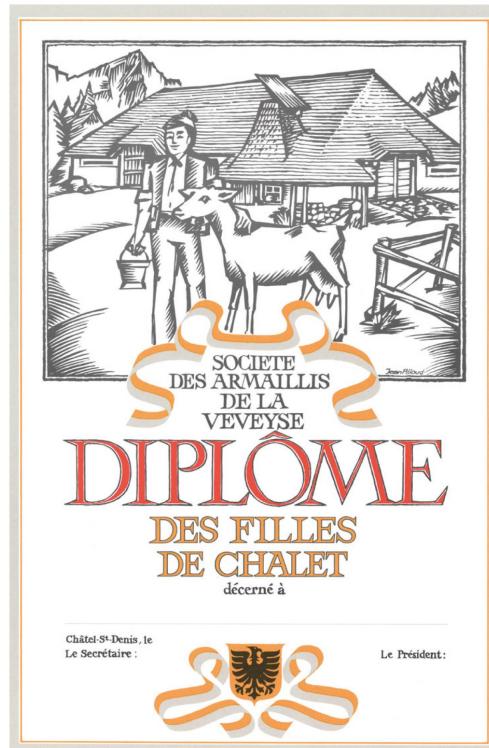
Différentes mesures se mettent en place pour endiguer l'hémorragie. On s'efforce d'améliorer les conditions de travail. Des petites annonces paraissent régulièrement dans les journaux pour engager un *bouébo*. Leur abondance reflète d'abord le manque chronique de personnel vers le milieu du XX^e siècle. Parallèlement, leur contenu traduit le souci des employeurs pour convaincre de futurs *bouébos* d'y répondre. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les teneurs de montagne indiquent simplement qu'ils cherchent à engager un garçon de chalet. Depuis cette époque, ils ajoutent fréquemment d'attractives précisions : «montagne facile», «bonne nourriture. Gage intéressant», «traitement, salaire, considération assurés», «lavé et raccommodé», «pas de fabrication. Bons soins et bons gages», «pour alper [...] avec le patron, possédant machine à traire», «pas de gros travaux», etc. Le point culminant est atteint avec un «chalet avec lumière électrique, téléphone, même la télévision».

Un diplôme pour valoriser leur travail

Aux avantages matériels s'ajoutent des arguments plus abstraits, mais au moins aussi importants. Une initiative particulièrement emblématique vise à rendre hommage au travail discret, mais ô combien utile des *bouébos*: la création d'un diplôme attestant leurs mérites. En 1956, la Société des armaillis de la Gruyère confie cette tâche au graphiste Jacques Pasquier⁴¹. Mais c'est finalement Eugène Reichlen, professeur de dessin au Collège Saint-Michel, qui réalise cette œuvre. Les sociétés sœurs de la Haute-Gruyère et de la Veveyse suivront l'exemple. Le but est clairement assumé : «L'aumônier des armaillis souligne le sens de cette récompense dont nos garçons de chalet seront gratifiés... Elle est un témoignage de la satisfaction qu'ils ont donnée par leur travail et leur bonne volonté. Elle est une reconnaissance bien méritée de la peine qu'ils se sont donnée... Elle est enfin pour eux un encouragement à rester fidèle à la



Le diplôme d'Eugène Reichlen



Le diplôme remis par la société de la Veveyse

montagne, à tout ce qu'elle signifie de courage, de ténacité, d'attachement à un travail que l'on aime»⁴². Ce projet voit le jour grâce à une donation d'Edouard Masset, ce qui lui vaut le titre de parrain des garçons de chalet. La première volée de diplômés reçoit son certificat le 16 mars 1958 à Bulle⁴³. En 1964, plus de 200 diplômes ont déjà été décernés, et l'opération atteint son objectif: «Cette modeste consécration du travail de ces adolescents a contribué à la revalorisation d'un labeur dont on n'avait pas toujours assez reconnu les mérites. Il en est ainsi de toutes les réalités qui ont longtemps fait partie de notre vie et dont on ne comprend jamais si bien la raison d'être que le jour où l'on en est plus ou moins sevré»⁴⁴.

L'abbé Alphonse Menoud érige ses protégés en «meritants petits défenseurs de la montagne et de ses traditions»⁴⁵. Il souligne les avantages de leur saine vie au grand air, qui leur donne l'amour du travail et le sens des responsabilités. Par contraste, il déplore les trop grandes facilités offertes par la société moderne, le désœuvrement d'une certaine jeunesse, les «fausses valeurs dont nous subissons l'envoûtement»⁴⁶. Il se réjouit donc de constater au moins que «dans notre jeunesse actuelle, il n'y a pas que des «blousons noirs», mais aussi des «bredzons» fièrement portés par des garçons de chez nous»⁴⁷.

Le recrutement de filles de chalet constitue une autre bouée de sauvetage. En 1964, un armailli témoignant du «contentement que lui donnent ses enfants qui le secondent avec tant de bonne volonté, la fillette elle-même prouvant qu'elle sait mettre

la main aux ouvrages du chalet avec autant de courage que le plus vaillant *bouébo*»⁴⁸. À en croire Albin Buchs, qui demande en 1969 le diplôme pour ses filles Irmgard et Rose-Marie, cette évolution se fait sous la contrainte, mais avec des résultats étonnamment bons : « comme les *bouébos* viennent rares, je suis obligé de prendre les filles pour faire le travail et je suis très content d'elles »⁴⁹. L'alpage est jusqu'alors essentiellement un monde d'hommes ; avant cette époque, les femmes n'en sont toutefois pas totalement exclues, puisque la loi scolaire de 1884 croit nécessaire de parler des familles entières y passant tout l'été. Dès les années 1960, les filles se font rapidement une place dans ce nouvel espace. En 1969, symbole tangible de leur pleine acceptation, la Société des armaillis de la Gruyère – qui, en 2023, n'accepte toujours pas les femmes dans ses rangs – décide de leur donner également un diplôme. Désormais, presque chaque année, des jeunes filles sont honorées aux côtés de leurs homologues masculins.

Le garçon de chalet est-il sauvé ?

Malgré ces mesures, le garçon de chalet paraît au plus mal dans les années 1970. Dénicher des *bouébos* est devenu un problème crucial, « en raison de leur rareté et des impératifs scolaires »⁵⁰. L'abbé Menoud lui-même se demande si le garçon de chalet n'est pas condamné, tant son recrutement « devient un souci lancinant »⁵¹. Il ne désarme pas pour autant : la cause défendue par les montagnards n'est pas perdue, et les 23 enfants diplômés de l'année 1974 prouvent bien selon lui qu'à « l'époque de la drogue et de la contestation, il y a encore, dans nos villes et nos villages, des jeunes qui savent apprécier la belle école de travail et de discipline qu'est la vie de la montagne »⁵². Encore une fois, l'aumônier des armaillis oppose un peu rapidement la vie dépravée des jeunes en ville à celle saine et surtout obéissante des jeunes *bouébos*.

Le travail à l'alpage change considérablement dans le dernier quart du XX^e siècle. L'accès facilité – routes alpestres et voitures – à la plupart des chalets n'oblige plus forcément le personnel à y passer toute la saison sans redescendre en plaine. La mécanisation de la traite simplifie la tâche des armaillis. Ces améliorations techniques rendent la présence du *bouébo* moins nécessaire. L'école concurrence toujours la saison d'alpage, et sa primauté ne souffre plus de contestation ; en conséquence, « les jeunes ne travaillent plus que de deux à six semaines dans les chalets »⁵³. L'écart se creuse entre la réalité quotidienne de la majorité de la population et celle d'agriculteurs de moins en moins nombreux, au point que des annonces publiées par des teneurs de montagne demandent des *bouébos* « ayant un peu la notion du bétail »⁵⁴ ; ce savoir ne va désormais plus de soi pour la plupart des Fribourgeois. Paradoxalement cette méconnaissance, associée au fort regain d'intérêt pour les produits du terroir, contribue sans doute à redonner du lustre au labeur du *bouébo*. Quoique moins pénible qu'autrefois, le travail n'en demeure pas pour autant une sinécure, et « les jeunes ... ne se poussent pas au portillon », affirme en 2001 le fromager d'alpage Francis Brodard⁵⁵.

Dans les faits, le nombre d'enfants de chalet est plutôt stable depuis la création du diplôme, dont une trentaine trouve preneur chaque année⁵⁶. Mais l'interprétation de ce chiffre change considérablement. Tandis que les 32 premiers brevets distribués



L'abbé Menoud avec un de ses protégés. STERCHI, 1997, p. 49

en 1958 traduisent une situation jugée critique, les certificats respectivement dispensés en 2003 et 2006 sont interprétés comme le signe d'une « relève encore vivace »⁵⁷. Même si les jeunes ne passent plus que quelques semaines de leurs vacances d'été au chalet.

Les adolescentes continuent d'apporter leur contribution à la perpétuation de cette tradition. Elles peinent cependant un peu à faire reconnaître leur statut. Bien des années après les premières diplômées en 1969, on s'étonne encore parfois de leur présence à l'alpage. Ainsi en est-il de ce journaliste qui attribue en 1980 « une mention spéciale au garçon de chalet qui est [...] une garçonne et qui campe son homologue masculin comme si c'était vrai »⁵⁸, ou de son collègue qui découvre en 1993

que « *bouébo* a désormais son féminin puisque sur les 22 bénéficiaires de la distinction sous la forme d'une reproduction du dessin signé E. Reichlen, cinq étaient des filles»⁵⁹. Dans leur appellation même, les filles restent souvent encore des garçons de chalet. L'abbé Murith, successeur de Menoud, les nomme « *bouébelettes* », et le terme de « *bouéba* » les désigne parfois⁶⁰. Il faut attendre 2003 pour que Jean-Paul Genoud rompe une lance « en faveur de l'officialisation, sur les diplômes, du titre de fille de chalet »⁶¹, proposition heureusement suivie d'effet dès l'année suivante.

Certes, la réduction du nombre de fermes et du pourcentage d'agriculteurs dans la population et la déconnexion d'une grande majorité de la population avec les activités rurales sont des obstacles à la perpétuation du travail de garçon ou fille de chalet. Cependant, la quantité stable de diplômes attribués depuis six décennies, la grande valeur affective – mais aussi commerciale – conférée au travail à la montagne, et une volonté affirmée de maintien des traditions, tant de la part des paysans que de la société en général, permettent de raisonnablement penser que *bouébos* et *bouébas* peupleront longtemps encore les alpages fribourgeois.

Bibliographie

- BOURQUIN Jean-Christophe, « Normes étatiques et normes locales: contrôle et répression des absences scolaires dans les statistiques fribourgeoises 1850-1912 », in : HOFSTETTER Rita, et al., *Une école pour la démocratie. Naissance et développement de l'école primaire publique en Suisse au 19^e siècle*, Berne 1999, pp. 217-226.
 GEX Philippe (SLDIR.), *Centenaire de l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg = 100-Jahr-Feier des landwirtschaftlichen Institutes des Kantons Freiburg: 1888-1988*, Posieux 1988.
 STERCHI Jacques, *L'abbé photographe*, Fribourg 1997.

Notes

- ¹ CH AEF RN 879, f. 109v
- ² CH AEF RN 880, f. 88r
- ³ *Le Confédéré*, 22 octobre 1865, p. 3.
- ⁴ *La Liberté*, 14 juin 1958, p. 23, et 13 mai 2006, p. 15; souvenirs de garçons de chalet des années 1896 et 1939.
- ⁵ *La Liberté*, 9 mai 1964, p. 27.
- ⁶ Par exemple dans *La Gruyère*, 13 mai 1930, p. 4, 20 janvier 1931, p. 4, 25 avril 1939, p. 4.
- ⁷ CH AEF DI IIIb 109, p. 25.
- ⁸ *Arrêté du 30 juin 1819 sur l'organisation des écoles rurales, et Règlement du 4 juin 1823 concernant les écoles primaires pour la partie catholique du canton*, in : « Bulletin officiel des lois, décrets, arrêtés et autres actes publics du gouvernement de la ville et république de Fribourg », volume IX, p. 106, et volume X, p. 23.
- ⁹ Ibid., *Loi du 23 septembre 1848 sur l'instruction publique*, volume XXIII, pp. 392-393.
- ¹⁰ CH AEF GC V 45a, bulletin des séances du Grand Conseil, session de novembre 1883, p. 66.
- ¹¹ CH AEF GC V 46a, bulletin des séances du Grand Conseil, session de février 1884, pp. 42-43.
- ¹² *Loi du 17 mai 1884 sur l'instruction primaire*, in : « Bulletin officiel des lois, décrets, arrêtés et autres actes publics du gouvernement du canton de Fribourg », volume LIII, p. 78.
- ¹³ BOURQUIN Jean-Christophe, « Normes étatiques et normes locales : contrôle et répression des absences scolaires dans les statistiques fribourgeoises 1850-1912 », in: HOFSTETTER Rita, et al., *Une école pour la démocratie. Naissance et développement de l'école primaire publique en Suisse au 19^e siècle*, Berne 1999, pp. 217-226.
- ¹⁴ CH AEF DI IIIb 110, p. 34.
- ¹⁵ CH AEF GC V 115, bulletin des séances du Grand Conseil, session de novembre 1953, pp. 631 et 775.
- ¹⁶ *La Liberté*, 23 mai 1953, p. 24.
- ¹⁷ *La Liberté*, 17 mai 1962, p. 13.
- ¹⁸ *La Liberté*, 4 février 1959, p. 3, et 22 décembre 1959, p. 7.
- ¹⁹ *La Liberté*, 12 mai 1955, p. 1.
- ²⁰ GEX Philippe (sld.), *Centenaire de l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg = 100-Jahr-Feier des landwirtschaftlichen Institutes des Kantons Freiburg: 1888-1988*, Posieux 1988, p. 102.
- ²¹ *La Liberté*, 12 mai 1962, p. 27.
- ²² *La Liberté*, 17 mai 1958, p. 29.
- ²³ *La Gruyère*, 8 novembre 1962, p. 2.
- ²⁴ *La Gruyère*, 21 juillet 1977, p. 2.
- ²⁵ *La Liberté*, 8 août 1986, p. 17.
- ²⁶ *La Gruyère*, 16 juillet 2002, p. 3.
- ²⁷ *La Gruyère*, 12 mai 1955, p. 1.
- ²⁸ *La Liberté*, 30 mai 1953, p. 15.
- ²⁹ *La Liberté*, 17 mai 1958, p. 29.
- ³⁰ *La Liberté*, 10 mai 1962, p. 13.
- ³¹ CH AEF GC V 115, bulletin des séances du Grand Conseil, session de novembre 1953, p. 775.
- ³² *La Gruyère*, 18 février 1954, p. 6.
- ³³ GEX 1998, p. 102.
- ³⁴ *La Liberté*, 9 mai 1964, p. 27.
- ³⁵ *La Gruyère*, 12 mai 1955, p. 1.
- ³⁶ *La Liberté*, 30 mai 1953, p. 15.
- ³⁷ *La Gruyère*, 10 juillet 1950, p. 7, 17 juillet 1954, p. 5, et 10 juillet 1955, p. 7.
- ³⁸ *La Gruyère*, 12 mai 1955, p. 1.
- ³⁹ CH AEF GC V 115, bulletin des séances du Grand Conseil, session de novembre 1953, p. 775.
- ⁴⁰ *La Liberté*, 30 mai 1953, p. 15.
- ⁴¹ *La Gruyère*, 30 octobre 1956, p. 3.
- ⁴² *La Liberté*, 27 avril 1961, p. 12.
- ⁴³ *La Liberté*, 18 mars 1958, p. 11.
- ⁴⁴ *La Liberté*, 9 mai 1964, p. 27.
- ⁴⁵ *La Liberté*, 18 mars 1958, p. 11.
- ⁴⁶ *La Liberté*, 9 mai 1964, p. 27.
- ⁴⁷ *La Liberté*, 10 mai 1962, p. 13.
- ⁴⁸ *La Liberté*, 29 août 1964, p. 27.
- ⁴⁹ Archives de la Société des armaillis de la Gruyère, classeur demandes de diplômes, 1960-1981, non répertorié.
- ⁵⁰ *La Liberté*, 6 mai 1971, p. 21.
- ⁵¹ *La Liberté*, 30 mars 1973, p. 19.
- ⁵² *La Liberté*, 20 mars 1974, p. 19.
- ⁵³ *La Liberté*, 13 mai 2006, p. 15.
- ⁵⁴ *La Gruyère*, 3 mars 1979, p. 4, et 25 janvier 1986, p. 18.
- ⁵⁵ JANKA Vanda: *Que sont devenus les armaillis*, www.swissinfo.ch , 02.06.2001, consulté le 28.12.2022.
- ⁵⁶ Entre 1958 et 2022, le nombre total de diplômes distribués par les trois sociétés d'armaillis de la Gruyère, de la Haute-Gruyère (dès 1959) et de la Veveyse (dès 1971) s'élève à 2149, soit une moyenne de 33,06 par an. Merci à MM. Lenoir (Haute-Gruyère), Yerly (Veveyse) et Barras (Gruyère) pour la fourniture de ces informations.
- ⁵⁷ *La Gruyère*, 15 avril 2003, p. 4, et 25 avril 2006, p. 6.
- ⁵⁸ *La Gruyère*, 18 novembre 1980, p. 9. Les points de suspension sont d'origine dans le texte.
- ⁵⁹ *La Liberté*, 2 mars 1993, p. 13.
- ⁶⁰ *La Gruyère*, 21 avril 1998, p. 7, 2 mars 1993, p. 5, et 27 avril 1993, p. 11.
- ⁶¹ *La Gruyère*, 1 mai 2003, p. 10.

